

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2009.

Etaient présents : MM. BENOIT BERMOND LOPEZ LORET PERROT SALA

Mmes DUPRE GIVERNET JACQUEMAIN

Etaient excusés : MM. BERNARD COLARD

Etaient absents : Mmes BORNAND PONS Mr SANSEIGNE

Procurations : Mr COLARD à Mr LOPEZ Mr BERNARD à Mr PERROT

Secrétaire : Mme JACQUEMAIN

Convocations : 12/12/2009

1. CONVENTION AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Mr le Maire rappelle que dans le cadre de l'intercommunalité, une entité a été créée comprenant une micro-crèche de 9 places à Montferrand le Château et un site multi-accueil de 12 places à Grandfontaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon une convention au Contrat Enfance Jeunesse en cours incluant le passage de la halte-garderie en multi-accueil.

2. CONVENTION C.A.G.B

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention entre la commune et la C.A.G.B concernant le diagnostic d'accessibilité de voirie et des ERP, le plan de mise en accessibilité voirie et l'estimation du coût de la mise aux normes.

Plusieurs points sont à éclaircir et le Conseil Municipal demande, à l'unanimité, le report de ce sujet.

3. TRANSFERT DE CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE SYDED

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération désignée ci-après potentiellement génératrice de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) au fait de l'installation de luminaires d'éclairage public performants, la valorisation économique de ces certificats soit transférée au SYDED et assurée par ses soins. L'opération est située à Grandfontaine.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Accepte de transférer au SYDED l'intégralité des Certificats d'Economie d'Energie générés par l'opération susvisée.
- Autorise le Maire à signer la convention correspondante de transfert des Certificats d'Economie d'Energie concernés.

4. TRANSFERT DE CREDIT

Afin de pouvoir mandater les dernières échéances de prêt, il convient de transférer les crédits suivants :

- | | |
|--|-----------|
| - du compte 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement | - 1.400 € |
| - au compte 66111 – Intérêts réglés à l'échéance | + 1.400 € |
| - du compte 202 – Frais documents d'urbanisme | - 5.400 € |
| - au compte 1641 – Emprunt en euros | + 5.400 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de transférer les crédits nécessaires.

5. INFORMATIONS EN VERTU DE LA DELEGATION

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée en Mairie de Grandfontaine par la SCP BOURGEOIS CHEVRIAUX ROUSSEL, Notaires à ST VIT, pour un terrain sis à Grandfontaine, cadastré Section AB n° 291-556 d'une superficie de 30 a 19.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée en Mairie de Grandfontaine par Me BIDEAUX, Notaire à DEVECEY, pour un terrain sis à Grandfontaine, cadastré Section AH n° 433 d'une superficie de 18 a 39.

La commune a renoncé à exercer son droit de préemption sur ces deux déclarations.

6. REUNIONS

Mr le Maire informe le Conseil Municipal des deux réunions suivantes :

- Syndicat d'Assainissement au Centre Technique de la Ville pour la rénovation de la station d'épuration le 13 Janvier 2010 à 14 H.
- Neolia pour l'enfouissement des réseaux le 5 Janvier 2010 à 10 H.

Séance levée à 19 H 30.

La secrétaire,
R. JACQUEMAIN

Le Maire,
F. LOPEZ